



10, rue de Solférino

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs du Centre National
de la Recherche Scientifique

VIVE LE 1^{ER} MAI

1936

nous rappelle la réunification des syndicats C. G.T. et C.G.T.U., réunification qui s'est faite à

Toulouse.

Pour commémorer cet anniversaire, le Comité Confédéral National de la C.G.T. avait décidé de tenir une séance solennelle dans cette même ville les samedi 17 et dimanche 18 mars.

Étaient invités à ces séances des Anciens du Congrès de 1936, des délégations de syndicats C.G.T. et F.O. de la France entière.

Une délégation de trois camarades de notre syndicat, délégation à laquelle j'ai participé, s'est rendue à Toulouse avec des camarades de l'U.G.F.F.

Nous nous étions adressés aux secrétaires de F.O. pour emmener un dirigeant ou un adhérent de leur syndicat. Ils étaient d'accord sur le principe mais aucun d'eux n'a pu venir.

A Toulouse, à 10 heures, nous avons assisté à la séance du Comité Confédéral National.

Alain Le Léap, secrétaire de la C.G.T., ouvre la séance.

Il fait l'historique de l'unité de 1934 à 1936, puis donne les résultats de cette unité :

- le Front Populaire,

- après le Front Populaire, les accords Matignon.

Lors de ces accords les ouvriers obtiennent :

- une augmentation de salaire de 12 %
- les congés payés
- la semaine de 40 heures
- les Conventions collectives.

Ensuite lecture de nombreux télégrammes de syndicats C.G.T. et F.O. qui souhaitent l'unité organique des deux syndicats.

Puis une délégation de deux C.G.T. et de deux F.O. de chez Renault monte à la tribune et fait un appel aux travailleurs pour l'unité syndicale.

La séance se termine par un appel à tous les travailleurs de France.

Toulouse, cet appel, suscitent en nous un immense espoir : celui de voir se reconstituer l'unité syndicale qui nous tient tous à cœur.

Pour nous, travailleurs du C.N.R.S., où en est donc cette unité ?

Il est vrai que depuis de longs mois nos différents mouvements : débrayages, grèves se sont faits dans l'unité la plus complète. Et c'est bien grâce à ce travail dans l'unité que nous avons pu enregistrer un premier succès en touchant la prime et les heures supplémentaires.

Il est vrai que notre travail dans l'unité nous a permis de faire accepter par les autres organisations syndicales le programme de la C.G.T. et de le faire adopter ensuite par tout le personnel.

Il est encore vrai que l'intersyndicale se réunit maintenant une fois par semaine et que nos représentants à cet intersyndicale essaient de faire adopter nos propositions d'action.

Mais cela est loin d'être suffisant. Cette unité a besoin d'être consolidée et il vous appartient camarades d'expliquer aux adhérents F.O. et C.F.T.C. combien cette unité nous est nécessaire dans notre lutte.

- Faites des réunions dans vos sections en commun.

- Établissez un programme d'action C.F.T.C. - C.G.T. et F.O. sur le plan de votre établissement.

- Discutez des formes d'action à envisager pour l'application de notre programme.

- Envoyez un compte rendu de vos réunions à l'Intersyndicale.

C'est alors que la tâche des camarades qui vous représentent à l'Intersyndicale sera facilitée et que notre action pour l'aboutissement de nos revendications avancera plus vite.

Quand cette unité d'action sera bien solide, l'unité syndicale se trouvera alors portée avec force à l'ordre du jour.

Le 1^{er} Mai 1956 doit se dérouler sous le signe du 20^e anniversaire de la réunification des deux centrales syndicales et du Front populaire. Déjà, dans les syndicats, les centres intersyndicaux, on s'apprête à faire du 1^{er} mai 1956 une grande journée d'unité.

Il faut donc que ce courant d'unité s'intensifie dans tout le pays.

A partir de ce moment alors, les forces populaires l'emporteront et nous pourrions imposer notre volonté de paix, dans l'immédiat le cessez-le-feu en Algérie et notre volonté aussi de voir aboutir nos revendications.

Pour nous, travailleurs C.G.T. du C.N.R.S., prenons contact avec nos camarades C.F.T.C. et F.O. pour que ce 1^{er} mai soit une réussite sur le plan de l'unité.

Donc, dans vos établissements :

- Faites des réunions en commun sur l'unité et le 1^{er} Mai.
- Faites participer le plus grand nombre possible de vos camarades de travail au

GRAND MEETING DU 1^{ER} MAI
au Vélodrome Municipal
de Vincennes

Tous, à 14 h., au métro Liberté.

F. REIDE.

Hommage à Mme Irène Joliot-Curie

La mort de Mme I. Joliot-Curie vient d'éprouver cruellement l'Institut du Radium.

Pour nous, travailleurs de l'Institut, la disparition de « la patronne », comme nous l'appelions, nous remplit d'une profonde tristesse. Il y avait toujours, lorsque nous prononcions ce mot, beaucoup de respect et aussi beaucoup d'affection. Elle le méritait bien. La plupart d'entre nous, qui étions à son service depuis de nombreuses années, se souviennent des entretiens aussi fréquents qu'amicaux de « la patronne ». Jamais d'autorité de sa part, mais une discipline librement consentie de la nôtre. Elle savait prendre ses responsabilités sans éclat mais avec fermeté.

Malgré sa gloire scientifique et son immense œuvre, elle était restée la modeste même, elle avait su rester sensible aux réalités.

Dans la tradition de sa mère, fondatrice de l'Institut du Radium, elle avait, malgré sa maladie, déployé une immense activité à la création du futur Institut de Physique nucléaire d'Orsay.

Elle avait su aussi rester fidèle aux traditions politiques et sociales de sa famille. Elle défendait en toutes circonstances la justice et la paix. Elle s'élevait contre l'accroissement des dépenses militaires et la faiblesse des crédits alloués à l'Education Nationale et à la Recherche Scientifique. Elle luttait inlassablement pour l'interdiction des armes atomiques, consciente de sa responsabilité de savant, et pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

Sa mort laisse un vide difficile à combler. Mme Joliot restera en notre mémoire à tous. Nous n'oublierons pas ses qualités humaines, sa confiance dans l'humanité, qui saura trouver le moyen d'utiliser les découvertes atomiques pour son bien-être, et non pour sa destruction.

UN GROUPE DE TECHNICIENS DE L'INSTITUT DU RADIIUM.

LUTTONS DANS L'UNITE

Pour la paix en Algérie

Il y a seulement quelques mois, un grand nombre de nos collègues pensaient encore : « L'Algérie, ça ne regarde pas les syndicats, c'est de la politique. »

Aujourd'hui, la première question qu'on pose au responsable syndical quand il entre dans un labo ou dans un bureau, c'est « qu'est-ce qu'on fait pour l'Algérie ? ». C'est-à-dire pour empêcher que nos maris, nos frères, nos camarades, aillent se faire tuer pour une cause que personne n'approuve.

Aujourd'hui que chacun est touché dans ses affections, il apparaît aussi plus clairement ce que nous avons dit depuis des mois et des mois : les revendications et la paix sont étroitement liées.

Pour la première fois, un représentant officiel du gouvernement nous répond quand nous lui demandons d'augmenter nos salaires : tout à fait d'accord, mais vous ne l'obtiendrez pas si on fait la guerre en Algérie.

Pourquoi sommes-nous d'accord avec le mot d'ordre « pas un gars du C.N.R.S. en Algérie. » — et pourquoi la Direction du C.N.R.S. a fait une demande dans ce sens au Ministre de la Défense Nationale ?

Pour qu'on envoie les autres se faire tuer à notre place ? NON...

...MAIS POUR QUE PERSONNE NE PARTE.

Parce qu'il s'agit là d'une guerre éminemment impopulaire.

La plupart des travailleurs, malgré le manque d'informations, ont conscience que nous risquons d'envoyer nos jeunes au massacre pour le seul profit de quelques gros colons — et que la guerre qui menace de se généraliser se fera contre un peuple tout entier car le gouvernement a beau dire, personne ne croit qu'on prépare la paix en rappelant 200.000 hommes.

Ce sont là des vérités qui sont maintenant sensibles à tous.

Il faut seulement que la conscience populaire se transforme en volonté agissante.

Il suffit que tous ceux qui sont contre la guerre s'unissent pour l'empêcher.

C'est ce qu'ont compris nos camarades de l'I.N.O.P. où tous les syndiqués : techniciens, enseignants, chercheurs, ont soutenu la grève des étudiants et sont allés, à l'issue d'un meeting commun, porter ensemble au gouvernement une motion exprimant leur commune volonté de paix.

Au Collège de France, une assemblée de tout le personnel a envoyé une délégation à l'Assemblée réclamer la négociation.

Rue Pierre-Curie, à l'appel des comités de paix et du comité de Front Populaire, des travailleurs de tous les établissements sont venus écouter le Professeur Dresch qui a exposé les conditions historiques, économiques et sociales qui ont amené la situation actuelle en Algérie, et le Professeur Mandouze qui, chassé de l'Université d'Al-

ger par les colonialistes, a jeté un cri d'alarme et montré la gravité des événements qui se déroulent actuellement.

En sortant de cette réunion — à l'issue de laquelle fut votée une motion qui sera publiée — tous les assistants avaient le sentiment de mieux comprendre la situation — et en particulier que le seul moyen de défendre efficacement le million d'Algériens d'origine européenne est d'obtenir la paix immédiate.

Ils étaient décidés aussi à agir tout de suite pour apporter leur contribution personnelle et active à cette œuvre de paix, et se sont mis immédiatement d'accord pour constituer un comité de liaison qui permette de coordonner les efforts pour qu'aucune énergie ne soit perdue.

Dans d'autres établissements, comme l'Institut d'Optique, c'est une pétition qui circule parmi le personnel.

Toutes les formes d'action sont bonnes — et l'information en est une au premier chef.

Nous appelons toutes nos sections, tous nos camarades, tout le personnel à travailler sans relâche pour obtenir :

— PAS UN GARS DU C.N.R.S. EN ALGERIE !

— NEGOCIATION IMMEDIATE !

Andrée MOAT.

pour :

- L'augmentation de nos salaires
- La défense de la recherche scientifique
- La paix en Algérie

SACHONS DÉFENDRE NOS DROITS

LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT

Les différents groupes des commissions d'avancement se sont réunis au cours du 1^{er} trimestre pour examiner les avancements aux échelons supérieurs et les changements de catégories.

En ce qui concerne les échelons, tous les techniciens qui nous avaient adressé leur dossier et que nous avons défendus ont reçu les renseignements les concernant.

Pour les changements de catégories, différentes remarques s'imposent.

Cette année, les nouvelles modifications au statut obtenues au cours des luttes de l'année dernière réduisent de 8 à 5 ans l'ancienneté nécessaire pour le passage à une catégorie supérieure pour ceux qui n'en ont pas les diplômes requis, dans la proportion de 1 ancien technicien pour 9 nouveaux recrutés au C.N.R.S. ayant les diplômes nécessaires (9^e tour).

De ce fait un nombre important de techniciens ont été proposés pour bénéficier de cette mesure. Le faible recrutement dû au manque de postes et aux salaires trop bas a permis seulement à très peu de techniciens d'être inscrits sur les listes d'aptitude. Mais cette inscription ne permet au candidat de changer de catégorie que si un poste de cette catégorie est vacant dans son laboratoire ou dans un laboratoire de la même discipline.

Il nous faut donc à nouveau réclamer des modifications aux statuts, en tenant compte de ces remarques, et en demandant des crédits permettant la création de nouveaux postes.

Deux nouvelles commissions (article 6 du statut) obtenues à l'issue de nos mouvements vont se réunir prochainement.

La première a pour but de classer des diplômés non encore inscrits dans le statut.

La seconde peut faire bénéficier, 8 % du personnel pour les catégories A et B et 5 % pour la catégorie C, d'un changement de catégorie pour un agent nouveau ou déjà en fonction quels que soient ses diplômes et son ancienneté. Mais ce changement se heurte de nouveau à la liste d'aptitude et au manque de postes et nous revenons au problème cité plus haut.

Ces 2 nouvelles commissions ne comportent aucun représentant du personnel (mais l'intersyndicale a obtenu

LES résultats des élections du 2 janvier, qui ont donné une majorité de gauche et la formation d'un nouveau gouvernement, avaient suscité chez tous les travailleurs beaucoup d'espoir.

Maintenant, à cinq mois des élections, si quelques questions ont été réglées : trois semaines minimum de congés payés, réduction des écarts des zones de salaires, fonds national vieillesse (dont le financement n'est pas ce qu'il devrait être), la solution de problèmes très importants n'a pas encore été abordée.

Le collectif budgétaire 1955-1956 qui va être discuté prochainement à l'Assemblée, ne comporte aucune amélioration du plan gouvernemental précédent pour donner satisfaction aux légitimes revendications des agents de la Fonction publique.

Aucun crédit supplémentaire n'est prévu pour le développement et le

de pouvoir présenter des diplômes et des candidats).

Les commissions d'avancement et de discipline comprennent un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel, mais ont un président nommé par l'administration dont la voix est prépondérante.

Il est important de faire connaître, dans le personnel ces dispositions existantes. Nous défendons au mieux nos collègues, dans les possibilités du statut. Mais il nous faut l'améliorer et le modifier. Pour cela, envoyez-nous rapidement toutes vos suggestions quant aux diplômes à classer et aux modifications possibles, pour que nous puissions agir vite et efficacement.

Il nous reste également à lutter avec les chercheurs pour une revendication qui nous tient à cœur depuis longtemps : l'obtention d'un comité technique paritaire, de façon que la voix du personnel se fasse entendre efficacement sur tous les problèmes intéressant le fonctionnement du C.N.R.S.

Nous venons de recevoir une demande de prime d'isolement de nos camarades de Haute Provence, prime très justifiée... Et aussi un projet d'amélioration de notre camarade Chemin sur l'avancement des dessinateurs. Ce sont deux exemples à suivre !

Ecrivez à C. Gonsalvès
10, rue de Solferino
Paris (7^e)

Dans le prochain numéro vous trouverez une page spéciale de documentation.

L'abondance des matières nous oblige à reporter les échos des sections au prochain numéro. Nous nous en excusons.

fonctionnement de la Recherche scientifique.

Les lois antilairiques condamnées par les électeurs du 2 janvier ne sont toujours pas abrogées.

Enfin, c'est avec une grande inquiétude que nous voyons, dans la question angoissante de l'Algérie, des concessions de plus en plus grandes faites par le gouvernement aux ultracoloniaux, qui veulent multiplier les mesures militaires au lieu de s'engager sur la voie de la négociation.

Il dépend de chacun de nous de faire traduire en actes la volonté manifestée par la grande masse des Français et Françaises.

Les perspectives sont encourageantes, dans tous les secteurs, l'unité d'action se renforce et les travailleurs obtiennent de nouveaux succès, l'idée devient de plus en plus marquée dans la tête de chacun de la nécessité de la reconstitution de l'unité syndicale. Les travailleurs du C.N.R.S. ont contribué par leur exemple à montrer la voie de l'unité. Les actions menées pendant deux ans ont renforcé les liens d'amitié et de solidarité entre les travailleurs des laboratoires, qu'ils soient C.G.T., C.F.T.C., F.O. ou inorganisés.

Ils ont compris que c'était la manière certaine d'obtenir satisfaction, les premiers succès obtenus en sont la démonstration.

Nous avons par nos luttes alerté l'opinion publique sur cette situation ; aujourd'hui nous n'avons obtenu qu'en partie satisfaction, la lutte n'est pas terminée.

Les démarches engagées par notre Intersyndicale auprès des parlementaires, de la Commission de l'E.N., de la Présidence du Conseil, de la Présidence de la République, etc., sont en cours, déjà nous avons appris que la direction du C.N.R.S. a déposé au ministère de l'E.N. un projet demandant les 16 % pour tout le personnel.

Ce travail intersyndical est très important, mais il nous faut être convaincus que cela ne suffit pas et qu'en définitive tout dépend de l'action du personnel.

Le Syndicat national des Chercheurs (F.E.N. autonome) s'est adressé à l'Intersyndicale pour nous proposer l'organisation commune d'une grande journée de défense de la Recherche et de nos revendications.

Nous ne pouvons qu'être d'accord, il faut que des contacts soient établis entre tous les syndicats de la Recherche, pour nous entendre sur les buts et les formes de cette journée qui doit marquer une étape importante de notre action.

Notre syndicat, ses sections, ses adhérents ne ménageront pas leurs efforts pour que se réalise cette union, et faire que cette journée soit une réussite, obligeant les pouvoirs publics à nous donner satisfaction.

- 16 % pour tous pour partir en vacances ;
- Améliorations du statut ;
- Augmentation des crédits du C.N.R.S. ;
- Application du statut de la Fonction publique ;
- Paix en Algérie.

Nous avons pleinement conscience qu'en revendiquant cela, nous agissons dans l'intérêt de la Recherche scientifique française.

Guy DUPRE.

L'Intersyndicale s'est réunie le 24 avril. Les trois syndicats se sont mis d'accord pour participer avec les chercheurs à une journée revendicative de tous les personnels du C.N.R.S.

Ils ont également rédigé les deux motions suivantes :

Depuis deux ans, les trois syndicats des personnels techniques et administratifs du C.N.R.S., C.F.T.C., C.G.T., F.O., ont mené ensemble la lutte pour leurs revendications.

Au cours d'actions communes les travailleurs ont appris à se connaître, et ensemble ils ont obtenu une première victoire par l'attribution d'une prime.

L'action menée en commun les a conduits à l'élaboration d'un programme revendicatif qui est celui de tout le personnel et qui comprend entre autres :

- La prime de 16 % pour TOUS ;
- Un Comité technique paritaire ;
- Des crédits pour la recherche ;
- L'application du statut de la Fonction publique.

A l'occasion du 1^{er} mai, où nous fêtons cette année l'anniversaire de 1936, qui vit la reconstitution de l'unité syndicale, les syndicats appellent les travailleurs de tous les syndicats à s'unir comme eux pour la défense de leurs revendications.

Les syndicats C.F.T.C., C.G.T., F.O.
des Personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

L'Intersyndicale demande que la politique suivie en Algérie poursuive en toute clarté :

— Le rétablissement de la sécurité personnelle dans le respect du droit individuel égal pour tous ;

— Les réformes économiques et sociales ;

— Et par la recherche d'une entente politique,

— Une redistribution des revenus et du pouvoir d'achat au bénéfice des milieux les plus déshérités de toutes origines ;

— Une coexistence pacifique des deux communautés qui composent la population, coexistence pacifique qui seule permettra sur ce territoire le maintien et le rayonnement de la culture française dans le respect et la compréhension de tous autres facteurs de civilisation.

Elle pense que ces buts devraient être atteints par la négociation.

Conférence mondiale des femmes travailleuses

La préparation de la Conférence Mondiale des Travailleuses, qui doit réunir en juin prochain les femmes de tous métiers, de tous pays, de toutes tendances, est une tâche essentielle qui se pose à nous, techniciennes du C.N.R.S.

Sans doute bénéficions-nous, par rapport aux femmes qui travaillent dans les usines par exemple, de conditions de travail bien supérieures ; sans doute pour nous ne se pose pas au même titre le

problème d'une dépréciation systématique du travail féminin comparé au travail masculin.

Cependant, nous rencontrons dans notre vie de travail les mêmes problèmes que les autres travailleuses :

— Le problème des enfants (crèche, garderie, jardins d'enfants) ;

— Le problème des vacances à faire coïncider avec celles des autres membres de la famille ;

— Le problème de la conception du

travail féminin comme ne devant apporter qu'un salaire d'appoint.

Et beaucoup d'autres points encore.

Nous vivons à une époque où s'aggrave la contradiction entre la conception, encore héritée du monde bourgeois, sur le rôle de la femme comme maîtresse de maison (la femme au foyer) et les nécessités matérielles qui nous poussent à travailler. Alors de plus en plus les femmes sont dans l'obligation d'apprendre un métier, d'acquérir une qualification, puis de consacrer la plus grande part de leur temps à leur activité professionnelle. Les difficultés que rencontre chaque travailleuse à concilier son activité professionnelle et son activité familiale expliquent d'ailleurs pourquoi tant de femmes acceptent de travailler à domicile, pour des salaires de famine. Mais dans tous les cas où les femmes cherchent à exercer un métier en dehors de chez elles, elles ont obligatoirement à fournir une double journée de travail, celle de l'activité professionnelle, plus celle de l'activité ménagère.

Contre ces conditions insupportables les travailleuses, à l'appel de la F.S.M., se grouperont dans la rencontre mondiale de juin où elles échangeront leur espérance et envisageront ensemble les problèmes déjà résolus par certains pays et les problèmes à résoudre.

Les techniciennes du C.N.R.S. comprennent certainement l'importance de cette grande Conférence.

Chaque technicienne doit donc, dans l'établissement où elle travaille, organiser la discussion avec les autres techniciennes, avec les chercheuses, avec toutes les femmes qui travaillent dans les laboratoires. Nous préparerons ainsi l'assemblée générale préparatoire de la Conférence qui, en mai, réunira toutes les travailleuses du C.N.R.S. et rassemblera les suggestions de nos travailleuses.

Un certain nombre de sections ont déjà commencé à organiser des réunions de discussion. Ainsi les travailleuses de l'I.N.O.P., après avoir mis au point un questionnaire préparatoire de la Conférence, a organisé une réunion au cours de laquelle les femmes travaillant dans cet établissement ont été informées de la Conférence Mondiale et invitées à remplir le questionnaire anonyme qui doit permettre de réunir leurs suggestions. D'autres sections ont accepté de réparer et de diffuser ce questionnaire. Mais chaque section a le plus grand choix dans la recherche des actions qui permettront de populariser la Conférence et de recueillir les suggestions des travailleuses.

En ce qui concerne la diffusion des cartes de la Conférence, nous nous sommes, au C.N.R.S., fixé l'objectif de 600 cartes à 20 francs.

Camarades, pour tout cela il faut faire vite.

Denise BERGER.

La rémunération des Fonctionnaires

La rémunération des fonctionnaires comprend :

1° Un traitement hiérarchisé soumis à retenue pour pension civile.

Ce traitement s'obtient en multipliant l'indice brut correspondant à l'indice net par le traitement afférent à l'indice 100, celui-ci étant fixé par décret.

Le traitement de l'indice 100 est de 160.000 francs à compter du 1^{er} janvier 1956.

A compter du 1^{er} juillet 1956, les traitements ainsi calculés sont augmentés uniformément de 10.000 francs.

A compter du 1^{er} juillet 1957, le traitement de l'indice 100 est fixé à 180.000 francs.

Nota. — Les agents employés à temps complet et en fonctions depuis six mois, classés dans les indices nets inférieurs à 110, sont rémunérés sur la base de l'indice 110.

D'autre part, les indices bruts sont substitués aux indices nets sur les fiches de paie, depuis le 1^{er} juillet 1955.

2° Une indemnité spéciale dégressive (par an).

Cette indemnité, égale pour toutes les zones de salaires, est fixée à 62.400 fr. pour les indices 100-109 nets = 110 brut ; à 800 francs à l'indice 167 net = 187 brut.

La réduction est de 800 francs par point d'indice brut.

3° Un complément de rémunération destiné à aligner les rémunérations de début des fonctionnaires sur le salaire minimum interprofessionnel garanti (par an et pour toutes zones).

Ce complément est payable sur les bases suivantes :

| Indices bruts | Taux |
|---------------|------------|
| 100 | 15.000 fr. |
| 101 à 110 | 8.000 fr. |
| 111 à 119 | 6.500 fr. |
| 120 à 124 | 5.000 fr. |
| 125 à 130 | 3.500 fr. |
| 131 à 139 | 2.000 fr. |

4° Une indemnité de résidence.

Pour tenir compte de la réduction des taux d'abattements de zones, de salaires, l'indemnité de résidence est calculée sur les bases suivantes à compter du 1^{er} avril 1956 :

| Zones de salaires | Taux |
|--------------------------------|---------|
| Sans abattement | 25 % |
| Abattement de : | |
| 2,22 % (ancien 3,33) | 22,5 % |
| 3,11-3,56 % (ancien 4,67-5,33) | 21,25 % |
| 4,45 (ancien 6,67) | 20 % |
| 5,33-5,78 (ancien 8-8,67) | 18,5 % |
| 6,66 % (ancien 10) | 17 % |
| 7,5-8 % (ancien 11,33-12) | 15 % |

Le montant de l'indemnité de résidence, calculé comme il est indiqué ci-dessus, est abondé pour chaque point d'écart entre l'indice brut 300 et l'indice brut inférieur, conformément au tableau ci-dessous :

225 francs par point pour la zone sans abattement à 200 francs par point pour la zone d'abattement 7,5-8 %, avec maximum annuel allant de 36.000 francs pour la zone sans abattement à 24.000 pour la dernière zone.

5° Une prime hiérarchique.

Celle-ci est fixée à 450 francs par an, par point d'indice net au-dessus de l'indice net 450.

6° Un supplément familial de traitement (indépendamment du droit aux prestations familiales).

Celui-ci comprend un élément fixe et un élément proportionnel.

Élément fixe (par an) :

1 enfant : 6.000 francs.

2 enfants : 9.000 francs.

Par enfant au-dessus du deuxième : 12.000 francs.

Élément proportionnel :

2 enfants : 3 %.

Par enfant au-dessus du deuxième : 5 %.

Calcul du supplément familial :

Pour un traitement entre 160.000 et 480.000, le calcul s'opère sur le total du traitement auquel s'ajoute le tiers de la différence entre ce traitement et 480.000 francs.

Au-dessus de 480.000 francs, le calcul s'opère sur l'intégralité du traitement dans la limite de 960.000 francs.

Chaque semaine, lisez

« LA VIE OUVRIÈRE »

ADHEREZ AU SYNDICAT C.G.T.

du personnel technique et administratif du C.N.R.S.

Envoyez-nous votre bulletin d'adhésion : 10, rue de Solférino, PARIS (7^e).

BULLETIN D'ADHESION

NOM
 Prénom
 Adresse
 Lieu de travail.....
 Date Signature.....